

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire après divorce

Par laurentr59, le 19/09/2013 à 17:14

bonjour

Mon divorce prononcé, je n'avais pas de prestations compensatoires à verser à mon ex-femme au vue de la faible différence de revenus entre nous.

Aujourd'hui elle a de son plein gré réduit son temps de travail de 100% à 80% ce qui implique une baisse de revenu pour elle. Est-elle en droit maintenant de me réclamer qqchose ?

merci de vos réponses